

AVENANT N°1

à la convention de mise à disposition de locaux

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Commune de RIVE DE GIER - Collectivité territoriale

personne morale de droit public située dans le département de la Loire
ayant son siège social rue de l'Hôtel de Ville à RIVE DE GIER (42800)
identifiée au SIREN sous le numéro 214201865

Représentée par son Maire en exercice Monsieur Jean-Claude CHARVIN en vertu
de la délibération n°DEL-2014-069 du 26 juin 2014

D'UNE PART

Et SAINT ETIENNE METROPOLE - Communauté d'agglomération

personne morale de droit public située dans le département de la Loire
ayant son siège social 2 avenue Grüner à Saint ETIENNE (42000)

Représentée par Monsieur Gaël PERDRIAU ou son représentant agissant en nom
et pour le compte de ladite communauté urbaine, en vertu d'une décision en date
du

Ci-après dénommée : « Saint Etienne Métropole »

D'AUTRE PART

IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT

A partir du 1^{er} mars 2019, Saint Etienne Métropole n'occupera plus qu'un unique
bureau dans le bâtiment sis au 100 rue Jean Jaurès pour y exercer les activités
liées au Plan Local d'Insertion Economique.

Il s'agit du bureau n°6 d'une surface de 22 m²

Toutes les autres clauses et conditions du bail susvisé demeurent inchangées.

Fait et passé en double exemplaire

A Rive de Gier
Le 20 juin 2019

Le Maire,
Conseiller Général,
Jean-Claude CHARVIN

Le Président,
Gaël PERDRIAU